

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois septembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Olivier THERASSE, Maire.

Date d'affichage : 25/08/2019 Date de convocation : 25/08/2019

Nombre de conseillers municipaux : 19 En exercice : 19 Présents : 15

Conseillers municipaux ayant donné procuration : 0

Présents : M. THERASSE Olivier, Mme DUMAS Véronique, M. COLIN Jean-Marc, M. PIACENTINI Christophe, M. PORTELLA Philippe, Mme SABADINI Annick, Mme MILANI Dominique, Mme PEJAC Eveline, Mme AUDUREAU Elodie, Mme LAPEYRE Christiane, M. DAILLE Frédéric, M. DALENS Claude, MOLINIE Jean Jacques, Madame Caroline AUTHIER.

Absents excusés ayant donné procuration : /

Absents excusés : Madame SCOTTON Isabelle, M. FORNARO Patrick, M. FAJOLLES Didier, Mme CARTIER Marie-Christine, M. BRIAUD Pascal

Madame Annick SABADINI a été désignée secrétaire de séance

Ordre du jour :

Délégations de Monsieur le Maire

Délégation signature de Monsieur le maire

Travaux :

Goulard :

- Lancement du chantier assainissement et enfouissement réseaux
- Circulation RD 296
- Mourrens : demandes des riverains et chiffrage

Conventions

Motion n°1 relative à l'organisation du service des finances publiques en Lot et Garonne (DFIP)

Subvention exceptionnelle

Personnel communal

Décisions modificatives budgétaires n°1

Recensement de la population en 2020

Comités communaux et commissions intercommunales

Questions diverses.

==--==

DELEGATIONS DE Monsieur le Maire :

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte auprès de l'Assemblée des décisions qu'il a signées :

- SITE DE LABORDE :

Monsieur le Maire rappelle les devis reçus dans le cadre de l'appel d'offre lancé pour une Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de Laborde avec 3 phases obligatoires : Etat des lieux – Préprogramme – Elaboration d'un programme ainsi que 2 phases optionnelles : Assistance à la phase consultation de maîtrise d'œuvre - suivi du chantier :

- AVEC : 66 975 € HT
- ELAN : 45 325 € HT
- HEMIS : 50 094 € HT

Après entretien avec les trois cabinets d'études et concertation avec le CAUE qui a élaboré le dossier d'appel d'offres, le cabinet ELAN de Montpellier a été retenu le 13 août 2019.

Le pays de l'Agenais se charge d'un complément de subvention pour financer cette étude à hauteur de 80 % du HT.

- Affaire LERAY/ EPICO:

Monsieur le Maire rappelle l'historique de cette affaire et le différend qui oppose la Commune à Maître LERAY, Mandataire Judiciaire chargé de liquidation du commerce multi service appartenant à la Mairie et mis en gérance à la Société EPICO. Le jugement prononcé par le Tribunal de Commerce en date du 26 juin est défavorable pour la Commune. La commune se pourvoit en appel devant la Cour d'Appel d'Agen, par l'intermédiaire de Maître Cosset, Avocat.

DELEGATIONS de signature de Monsieur le Maire :

Pour un meilleur fonctionnement du service Urbanisme, Monsieur le Maire a donné délégation de signature à Madame Véronique DUMAS, 1^{ère} Adjointe pour traiter prioritairement l'ensemble des affaires communales relatives aux Affaires Scolaires ainsi que les affaires relatives à l'Urbanisme.

TRAVAUX : HAMEAU DE GOULARD :

- **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX :**

Monsieur le Maire rappelle que la compétence Eaux Assainissement est une compétence de l'Agglomération d'Agen. Le chantier prévu sur Goulard sera donc géré par le service Eau Assainissement. La création du réseau Eaux Usées est une compétence de l'Agglomération d'Agen

L'enfouissement des réseaux électriques et communication sera effectué par le SDEE 47.

Pour l'installation de l'éclairage public, le chantier sera coordonné par le service éclairage public de l'Agglomération d'Agen

La première réunion de préparation des travaux a eu lieu début juillet afin de lancer le marché travaux qui a été attribué le 31/12/2018 à l'entreprise Saincry/Malet. Le démarrage des travaux est prévu le 30 septembre.

Un courrier d'information sera adressé à tous les riverains impactés par les différents chantiers pour les informer du début du chantier et des aménagements prévus en matière de transports scolaires, de collecte des ordures ménagères et de tri.

- VOIRIE : CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 296 :

Suite à la réouverture de la route départementale 296 et l'arrivée des premières entreprises sur le Technopole Agen Garonne, les riverains de la départementale de Goulard continuent de se plaindre du passage intempestif des poids lourds durant certains créneaux horaires. Malgré l'arrêté d'interdiction des véhicules de plus de 5 tonnes et la mise en place d'une signalétique adaptée par le Conseil Départemental, des véhicules non autorisés circulent toujours. Un comptage effectué fait état de 24 véhicules /jour principalement entre 0 h et 6 h

La gendarmerie a donc été sollicitée pour effectuer des contrôles et des rondes de nuit sur ce secteur, des interventions sont prévues cette semaine.

Une réunion a été organisée fin août entre les services du Département, de l'Agglomération d'Agen et les élus afin de voir les diverses possibilités pour éviter ces passages intempestifs. Le Conseil Départemental rajoutera de la signalétique spécifique aux poids lourds et enlèvera les panneaux « transit ».

Une signalétique spécifique en plusieurs langues sera mise en place à la sortie des parkings de chaque entreprise.

Une proposition d'intégrer le hameau de Goulard à l'Agglomération de la commune pour permettre une limitation de vitesse à 50 km et des aménagements spécifiques sur la voirie (chicanes, ralentisseurs...) sera également étudiée par le comité communal Voirie.

La création du tronçon S5 prévu entre Goulard et Brax et permettant un accès direct à la voirie de la Technopole Agen Garonne permettrait aussi d'éviter une grande partie de la circulation.

Le Conseil Municipal reste très vigilant sur ces problèmes de circulation et souhaite tout mettre en œuvre pour une amélioration rapide de la situation.

- **MOURENS**

Monsieur Thouin, Architecte fera une visite du site le samedi 21 septembre à 10 h 30 à l'occasion des Journées du Patrimoine.

Comme la visite précédente, l'ensemble du Conseil Municipal et les donateurs pour la restauration de l'Eglise auprès de la Fondation du Patrimoine seront cordialement invités et pourront ainsi visualiser l'avancée des travaux.

Travaux de restauration de l'Eglise de Mourrens :

Les travaux se poursuivent.

La première tranche est achevée depuis fin juillet, la seconde tranche se poursuit.

Lors des dernières réunions de chantier, l'architecte a proposé la création d'une plateforme en bois à l'arrivée de l'escalier d'accès au comble pour faciliter le passage dans les combles

Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de :

Avec garde-corps : **1 498,96 € HT - 1 648,85 € TTC**

Sans garde-corps : **615,96 € HT - 677,55 € TTC**

De même à la suite de la réunion organisée avec les riverains et les services UDAP 47 (bâtiments de France), les devis suivants ont été obtenus :

- Adjonction d'une gouttière et d'une descente au Nord de la nef, qui permettrait la récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin « Le buis qui court » : **1 541,04 € HT - 1 695,15 € TTC**

- Démontage du muret : **1476 € HT - 1 771 € TTC**

- Portail bois côté ouest : **3 875 € HT – 4 650 € TTC**

- Portillon bois coté Est : **1 950 € HT – 2 340 € TTC**

- Modification du portail métallique existant : **4 650 € HT – 5 580 € TTC.**

Le montant total des travaux supplémentaires s'élève à 17 685 € (avec garde-corps) ou 16 713 € 65 (sans garde-corps).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter les devis concernant l'adjonction de la gouttière avec la descente d'eau ainsi que la création d'une plateforme en bois avec un garde-corps pour assurer la sécurité.

Les autres travaux concernant le muret et les portails seront étudiés ultérieurement durant la troisième tranche.

CONVENTIONS : Approbation de la convention de servitude entre la commune et le Sdee 47 secteur Méron :

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une ou plusieurs conventions de servitude sur les parcelles cadastrées section ZA Chemin Rural située à Méron au bénéfice du SDEE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de l'affaire Méron.

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants.

Motion du Conseil Départemental déposée par le groupe de la Majorité départementale portant sur la réforme de l'organisation du réseau des Finances Publiques dans le département.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition des Conseillers Départementaux du Canton de l'Ouest Agenais de voter une motion portant sur la réforme de l'organisation du réseau des Finances Publiques.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental.

Le 7 juin 2019, la Présidente du Conseil départemental a reçu le Directeur général des Finances Publiques. Il lui a présenté les pistes de réforme de l'organisation du réseau des Finances Publiques dans le département.

Ce processus de réorganisation, engagé au niveau national depuis plusieurs mois dans le cadre de la réforme de l'Etat voulue par le Gouvernement, affiche vouloir augmenter sensiblement les points de contact de la DGFIP en Lot-et-Garonne, en passant de 10 à 21 points de contacts.

Cette présentation est malheureusement incomplète et orientée. La réalité est tout autre. Les trésoreries de proximité de Casteljaloux, Miramont, Aiguillon, Nérac, Monflanquin seraient fermées et remplacées par des permanences d'agents dans des Maisons d'Accueil aux Service au Public (MSAP) selon des modalités non connues à ce jour.

Le service fiscal de Tonneins verrait ses compétences restreintes et transférées vers Marmande ; ce service deviendrait un simple «accueil de proximité », conservant un point d'accueil destiné aux particuliers, mais en passant de 10 à 2 ou 3 agents. Les Trésoreries de Villeneuve sur Lot et Marmande ne conserveraient qu'un service de gestion comptable. Seule la ville d'Agen disposerait d'un panel complet de services aux collectivités et à la population.

Sollicités par les organisations syndicales représentatives qui ont exprimé leurs inquiétudes, les élus départementaux sont très attentifs à ces pistes d'évolution. Cependant, s'ils ne sont pas opposés, par principe, aux adaptations nécessaires des services publics dans les territoires, ils demandent une grande vigilance sur les conséquences de la réforme des finances publiques aujourd'hui en préparation.

Les Conseillers départementaux réunis en Commission permanente le 14 juin 2019 :

- Réaffirment leur attachement à la présence équilibrée sur tout le territoire de services publics de proximité et de qualité,
- Demandent expressément que le principe d'égalité des citoyens dans l'accès au service public des Finances publiques soit préservé

- Demandent la préservation du maillage territorial existant dans notre département assorti d'une présence physique d'agents et d'horaires d'ouverture correspondant aux besoins de nos concitoyens,
- Exigent qu'une réelle concertation soit engagée avec l'ensemble des élus locaux concernés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

- Soutient la motion du Conseil Départemental de Lot et Garonne,
- Réaffirme son attachement à la présence équilibrée sur tout le territoire de services publics de proximité et de qualité,
- Demande expressément que le principe d'égalité des citoyens dans l'accès au service public des Finances publiques soit préservé
- Demande la préservation du maillage territorial existant dans notre département assorti d'une présence physique d'agents et d'horaires d'ouverture correspondant aux besoins de nos concitoyens,
- Exige qu'une réelle concertation soit engagée avec l'ensemble des élus locaux concernés.

DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT / Association GENERATION BRUILHOIS :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle afin de couvrir les frais de bouche du concert caritatif qui sera donné à l'occasion d'Octobre rose. La restauration sera assurée par l'Association GENERATION BRUILHOIS.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 480 € pour équilibrer le budget de fonctionnement de cette association et permettre l'organisation de cet événement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 480 € à l'Association GENERATION BRUILHOIS.

INSCRIT cette somme au budget communal 2019, article 6574.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au versement de cette subvention.

- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT à Jade Bonnelle, résidente à Sainte Colombe en Bruilhois pour championnats mondiaux de hockey subaquatique :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention de Mademoiselle BONNELLE Jade pour financer sa participation aux championnats mondiaux de hockey subaquatique.

Le Conseil Municipal souhaite savoir si cette habitante de Castelculier a obtenu une subvention de sa commune avant de se prononcer.

La décision sera prise lors d'une prochaine séance.

- PERSONNEL COMMUNAL :

Délibérations de principes art 3-1 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée :

Recrutement pour accroissement temporaire d'activités:

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DURANT L'ANNEE 2019/2020 :

- 1 poste AIDE A LA CANTINE et GARDERIE : 32 heures hebdomadaires
de 8 h à 15 h pour la préparation des repas plus la cantine à l'école du Haut
de 16 h à 18 h 30 : surveillance de la garderie à l'école du Haut
Remplacement pendant les congés de la cantinière titulaire

- 1 poste à la garderie (surveillance garderie / cantine et ménages) : 12 h 23 hebdomadaires
- de 11 h 45 à 12 h 50 et de 16 h 15 à 19 h 00

- 1 poste d'accompagnateur de bus : (circuit 214 pour les écoles de Sainte Colombe) : 7 h 30 hebdomadaires
4 jours par semaine de 8 h à 8 h 45 et de 15 h 45 à 16 h 45
Et le mercredi de 8 h à 8 h 45 et de 11h 30 à 12 h 30

CREATION D'EMPLOIS :

SECRETARIAT :

1 poste : Responsable des Ressources Humaines à temps complet
Le Comité du Personnel Communal a décidé de retenir la candidature de Mme Claire ROBIN à compter du 2 septembre 2019.

ECOLE :

1 poste : Animateur Contractuel: aide à la garderie – animation : 16 heures hebdomadaires
- Garderies et surveillance pause méridienne
- Animation et préparation des TAP
Suite à sa candidature spontanée, Mme Audrey VANBIERVIELT a été recrutée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les recrutements temporaires proposés par Monsieur le Maire.

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin d'augmenter le montant du Compte 6574 : Subvention aux Associations et autres personnes de droit public de la somme de 1000 € afin de permettre le versement des subventions exceptionnelles qui ont été acceptées depuis le vote du budget.

Monsieur le Maire sollicite également l'autorisation d'annuler le mandat n° 794 de 2017 d'un montant de 86 € suite à une erreur matérielle : Paiement à l'Agglomération d'Agen au lieu de l'organisme de formation (RLPI)

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le recensement de la population de la commune aura lieu du 15 janvier au 16 février 2020.
Il sera nécessaire de prévoir le recrutement de 3 ou 4 agents recenseurs pour mener à bien cette opération qui se déroule tous les 5 ans.

COMPTES RENDUS DES DIVERS COMITES :

MANIFESTATIONS :

SARDINADE :

Monsieur le Maire rappelle que la Sardinade se déroulera le samedi 7 septembre. Le planning des tâches est mis à jour et sera adressé aux membres du Conseil Municipal.

FORUM DES ASSOCIATIONS :

Lors de la dernière réunion des associations, il a été décidé le lancement du 1^{er} forum des Associations de la Commune. Cette manifestation se déroulera dans la salle des fêtes le samedi 14 septembre.

Le conseil Municipal organisera durant la matinée les cérémonies d'accueil des nouveaux arrivants et 1 enfant/ 1 arbre.

Un apéritif commun sera offert par la municipalité en fin de matinée à la salle des fêtes.

GOULARDISES :

Le comité des fêtes relance les Goulardises sur le secteur de Goulard le 29 septembre. En raison des travaux prévus sur le secteur, la manifestation se déroulera sur le site de l'Aire Nautique du Canal.

URBANISME

L'urbanisation du Technopole d'Agen Garonne se poursuit. Plusieurs permis de construire ont été déposés et étudiés par le Comité d'Urbanisme :

Société PICA :

- Dépôt du permis de construire le 05/07/2019
- Construction d'un centre de formation aux métiers de logistiques
- 5694 m² / 550 m² (bâtiment)
- 2600 m² espaces verts (45 %)

Incubateur pépinières d'entreprises :

- Dépôt du permis de construire le 02/08/2019
- LOT N2 - TECHNOPOLE AGEN GARONNE
- Construction d'un bâtiment à usage de bureaux :
- 9469 m² / 1318,36 m² (bâtiment)

Société JE CHANGE.fr

- Dépôt du permis de construire le 06/08/2019
- Lot N3 - TECHNOPOLE AGEN GARONNE
- Construction d'un ensemble de bâtiments neufs :
 - Hangar d'entrée,
 - Bâtiment bureaux,
 - Bâtiment restaurant d'entreprise
- 8088,00 m² / 2422,00 m² (bâtiment)

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part d'une invitation de la Société BEPCO qui invite l'ensemble des conseillers municipaux à la pose de la première pierre le jeudi 26 septembre à 11 heures.

FIBRE NUMERIQUE :

Les travaux s'achèvent, une phase de 3 mois va débiter afin de permettre aux fournisseurs d'accès de soumissionner pour pouvoir proposer des offres permettant des connections à internet en très haut débit.

ADRESSAGE :

Début octobre, un courrier sera envoyé à l'ensemble des foyers de la Commune (hormis ceux du Bourg) afin de les informer de leur nouvelle adresse. Des permanences seront mises en place afin de permettre aux habitants de retirer les plaques de numérotation de leur domicile.

AGENDA : Prochaines réunions du Conseil Municipal : Mardi 15 octobre 2019
Mardi 10 décembre 2019

QUESTIONS DIVERSES:

Urbanisation du secteur de Petit Roubis :

La société Agen Habitat est en phase de conception pour la création d'un projet qui regrouperait environ 45 logements mixtes : 25 logements sociaux et 20 lots libres. La société a retenu un architecte chargé de mettre en œuvre les plans. Monsieur le Maire tiendra informé le Conseil Municipal lorsqu'on de la présentation du projet.

Agen Habitat demandera pour permettre la réalisation de ce programme, une subvention de 2000 € par logement social (montant équivalent à la taxe d'aménagement). Le versement de cette subvention serait échelonné sur 2 ans.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à vingt-deux heures quarante
